



# Inclusion ?

# Exclusion ?

Section RENAULT

N° 209 5 juillet 2022

*Intervention du SM-TE lors du CSE de Guyancourt du 23 juin 2022*

Lors de la réunion du CSE du 23 juin 2022, la nouvelle Directrice des Etablissements de l'Île de France (Technocentre de Guyancourt/Aubevoys, Le Siège Boulogne/Plessis, Lardy et Villiers Saint Frédéric) s'est présentée aux élus de Guyancourt.

Occasion pour le SM-TE de lui souhaiter la bienvenue et d'évoquer un sujet fréquemment au cœur de la communication de Renault : celui de l'inclusion.

***Intervention du SM-TE, portée par Olivier Debesse, élu au CSE et délégué syndical :***

<< Le syndicat SM-TE (Syndicat de la Métallurgie – Travaillons Ensemble) et les élus SM-TE en CSE de Guyancourt, vous souhaitent la bienvenue, Madame la nouvelle Directrice de la DEIF.

**Le SM-TE et ses élus auront à cœur d'appliquer avec vous notre principe syndical qui est *Travaillons ensemble*, dans l'intérêt de l'Entreprise et de la Communauté de travail.** Ce principe explicite ainsi énoncé est indissociable de deux autres, qui sont la recherche de la vérité en toute chose et la liberté de pouvoir exprimer ce qui semble juste et utile pour les salariés.

Nous souhaitons intervenir en cette occasion sur un sujet que Renault met sur la table d'une façon de plus en plus récurrente, au point de soumettre les salariés à une enquête qui a commencé le 15 juin et qui se terminera le 7 juillet, je veux parler de l'enquête ayant pour thème *la Diversité et l'Inclusion au travail* [1].

Rappelons ici un fondamental du syndicalisme.

Un accord d'entreprise ou d'établissement, s'applique à tous les salariés couverts par son périmètre d'application. Quel que soit le sexe, l'origine ethnique, la religion, le statut socioprofessionnel (sauf si cela est explicitement précisé), son orientation sexuelle, ou tout autre différenciant pouvant décrire et définir une personne. Ceci pour l'action syndicale *collective*.

Il en est de même pour l'action syndicale *individuelle*, elle doit être menée quels que soient les différenciants évoqués. **En tous cas, c'est la ligne de conduite du SM-TE et de ses militants.**

Un syndicat se doit de porter les interrogations ou inquiétudes que lui remontent les salariés.

Selon nos propres investigations, le thème de la diversité a été introduit dans le *Groupe Renault* en mars 2014 et l'inclusion en 2017.

De 2014 à 2019, le Groupe a communiqué à peu près une fois par an.

En 2020, le Groupe a communiqué au moins trois fois.

En 2021, le Groupe a communiqué au moins sept fois.

**Durant le seul premier semestre 2022**, en communiquant au moins onze fois sur la Diversité et l'inclusion, la Com' RH martèle des évidences et des principes qui semblaient acquis depuis longtemps.

[1] Comme pour toute enquête et quel que soit son objet, le SM-TE préconise de ne pas répondre, Cf notre tract N°208 du 22 juin 2022

Dans le même temps, le **Groupe Renault amplifie l'exclusion avec le départ des salariés par CAR22**. Lors de la dernière Com'RH du 20 juin concernant l'enquête sur la Diversité et l'Inclusion ouverte jusqu'au 7 juillet, la Directrice chargée de la Diversité et de l'Inclusion précise : « *Nous comptons sur vous pour y répondre, cela nous permettra de mieux adapter nos actions [2] en faveur d'une entreprise plus ouverte et inclusive* ».

Outre cette insistance, deux nouveautés pour 2022 pouvant susciter un sentiment d'exclusion :

- Un drapeau Arc-en-Ciel LGBT hissé le 17 mai à côté du drapeau Renault et du drapeau National à l'entrée du Technocentre,
- Par deux fois, une communication interne sous *Déclic*, pour le *réseau affinitaire* : Women@RenaultGroup, encore refusé pour les communications syndicales.



### **Pourquoi toutes les grandes entreprises au niveau mondial emboîtent-elle le même chemin ?**

Pourquoi Microsoft a-t-il envoyé sur les ordinateurs de ses clients le 17 juin, une publicité pour le « Mois des fiertés » ?

Pourquoi le MEDEF, l'organisation patronale représentant les entreprises de France, a-t-elle publié dès octobre 2014, un article intitulé « *Guide Manager les singularités* », avec comme sous-titre : « *Identité de genre et orientation sexuelle en entreprise* » ?

Il fut en temps où le Groupe Renault travaillait sur la *diversité* de ses produits, de sa gamme, des techniques de fabrication et pratiquait *l'inclusion* de personnes d'horizons souvent très différents par des embauches et par la formation professionnelle.

Ce temps semble révolu. Le mot d'ordre semble être « Diviser pour mieux régner ». Aujourd'hui, chaque annonce faite par Renault vise plutôt à se défaire de la *diversité* de ses compétences et pratiquer *l'exclusion* des femmes et des hommes de l'entreprise en organisant leur départ avec les CAR21 et CAR22. Certes, non pas par des plans de licenciements, mais par l'utilisation de *l'ingénierie du consentement* : en octroyant aux personnels de nos sites français des primes aux départs dont les sommes auraient dues être investies pour moderniser notre outil industriel en France et le rendre compétitif.

Nous sommes obligés de dire ici que bon nombre de salariés trouvent exagérée et inappropriée cette recrudescence de communications sur la Diversité et l'Inclusion au travail qu'ils perçoivent comme une discrimination inversée.

**Le rôle d'un syndicat est de représenter tous les salariés, quels qu'ils soient. C'est la pratique constante du SM-TE.** D'où mon intervention ce matin en CSE.

Merci pour votre écoute >>.

[2] Quelles actions ? Recrudescence de communications en faveur des LGBT+ ? Formations obligatoires pour les salariés rétifs ? Sanctions pouvant aller jusqu'au licenciement ? Priorité à l'embauche et à l'avancement ?

**Le syndicat SM-TE est aux côtés de tous les salariés.**

**Comme affirmé dans son intervention, le syndicat SM-TE est aux côtés de tous les salariés, plus spécialement de ceux qui ont le plus besoin de soutien et qui vivent des situations d'exclusion.**

**Vous appréciez le travail du syndicat SM-TE ? Rejoignez-le par votre adhésion.**

*L'adhésion à un syndicat professionnel fait partie du devoir d'état de tout salarié*

Contact : 06.98.05.13.80 / API : FR TCR LOG 0 52 / [sm-te@travaillonsensemble.org](mailto:sm-te@travaillonsensemble.org) / [@SyndicatSMTE](https://twitter.com/SyndicatSMTE)

Siège social : 6 bis rue de la Paroisse, 78000 VERSAILLES

Cliquez Adhérez : [www.travaillonsensemble.org](http://www.travaillonsensemble.org)

Cotisation de base 33 à 55 €/an